

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 7^e jour de novembre 2016 à 8 : 30 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Julia Stuart, Joanna Nash, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 8 : 30 heures. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Mme Guylaine Berlinguette note la régularité de la session donnée, qu'il y a quorum et que l'avis de la réunion spéciale a été servi à tous les membres du conseil, et ce, conformément aux dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec*.

Ordre du jour

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Construction du garage municipal – Octroi du contrat de surveillance des travaux – Ingénierie**
- 3. Construction du garage municipal – Octroi du contrat de surveillance des travaux – Génie civil**
- 4. Période de questions**
- 5. Levée de l'assemblée**

2016-0179

- 1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Daniel L. Fournier arrive à 8 : 31.

2016-0180

- 2. Construction du garage municipal – Octroi du contrat de surveillance des travaux – Ingénierie**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation que le projet de construction du garage municipal est admissible à une aide financière de 1 493 170 \$ s'appliquant au coût maximal admissible de 2 133 100 \$ dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'acceptation de la programmation des travaux, présentée le 26 avril 2016, dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, prévoyant l'utilisation d'un maximum de 561 821 \$ pour les travaux de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son règlement d'emprunt 220 décrétant une dépense de 2 133 100 \$ et un emprunt de 2 026 445 \$ pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour obtenir des services professionnels pour les activités d'ingénierie nécessaires à la surveillance des travaux de construction du garage municipal, plus spécifiquement dans les catégories fondations et charpentes et installations mécaniques et électriques ;

CONSIDÉRANT que le comité de sélection a procédé à l'évaluation des offres et que la firme DWB Consultants a obtenu le plus haut pointage ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart

Et résolu d'accepter la soumission de services professionnels de la firme DWB Consultants au montant de 22 420.12 \$ taxes incluses, pour les activités d'ingénierie nécessaires à la surveillance des travaux de construction du garage municipal dans les catégories fondations et charpentes et installations mécaniques et électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0181

3. Construction du garage municipal – Octroi du contrat de surveillance des travaux – Génie civil

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu la confirmation que le projet de construction du garage municipal est admissible à une aide financière de 1 493 170 \$ s'appliquant au coût maximal admissible de 2 133 100 \$ dans le cadre du volet 5.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu, du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, l'acceptation de la programmation des travaux, présentée le 26 avril 2016, dans le cadre du Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, prévoyant l'utilisation d'un maximum de 561 821 \$ pour les travaux de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de son règlement d'emprunt 220 décrétant une dépense de 2 133 100 \$ et un

emprunt de 2 026 445 \$ pour les travaux de construction du garage municipal et de réhabilitation environnementale des sols ;

CONSIDÉRANT que l'offre de services reçue d'Équipe Laurence pour la surveillance des travaux de construction du garage municipal en génie civil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil octroie le contrat d'ingénierie en génie civil pour la surveillance des travaux de construction du garage municipal à la firme Équipe Laurence pour un montant de 6 553.58 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-0182

Levée de la séance

Il est proposé par madame la conseillère Julia Stuart et résolu que la séance soit levée à 8 : 33 heures.

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale